

15/2017

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 30 mars 2017



L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	x		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	x		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	x		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	x		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	x		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	x		M. Jean Claude FAURE		
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER			Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY	x		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	x		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	x		M. Gérard MUSSOT	x	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	x		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	x		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	x				
CURAC	M. Noël GEORGES			M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT			M. Christian DEPIE-FORT		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	x		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	x		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	x		M. Bernard CHAUVIT		
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	x		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	x				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	x		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Bruno BERTEAU			M. Wilfrid NERI	x	x
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	x		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	x		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY	x	x
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	x		M. Jean Claude CHAUMET		

NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	x		M. Régis STEFANIAK	x	
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	x		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	x		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	x		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	x		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	x		M. Loïc SEGUIN	x	
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	x		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY		M. Joël BONIFACE	M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN			M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	x		M. William RICHARD		
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	x		Mme CABROL Claudia		
Totaux		30	1		5	2

Date de la convocation : 20 mars 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 30

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs : 1

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 33

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission milieux aquatiques – responsable des services
- M. HOSPITAL Pierre Antoine, technicien milieux aquatiques
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix
- M. MARTY Michel, Maire de la Genétouze,
- M. BERTEAU Rémi, Maire de Saint-Martin-de-Coux
- M. BORDE Guy, commune de Boscamnant,
- M. François BASTERE, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge.

OBJET : Mise à jour de l'indice de calcul de l'indemnité des élus locaux au 1^{er} février 2017

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° 03/2016 du 29/01/2016 fixant les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents du syndicat. Cette délibération fixait les indemnités comme suit :

- Pour le Président, indemnité correspondant à 12.795 % de l'indice 1015, soit 50 % du taux maximum,
- Pour chacun des trois Vice-Présidents, indemnité correspondant à 5.12 % de l'indice 1015, soit 50 % du taux maximum.

Il présente ensuite les nouveaux textes de loi, concernant ces indemnités :

- Circulaire du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales et du Ministère de l'Intérieur n° ARCB1632021C du 15 mars 2017,
- Article L. 5211-1, R. 5212-1 et R. 5711-1 et R. 5711-1 du CGCT.

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à partir du 1^{er} février 2017 (indice brut 1022, contre 1015 précédemment).

C'est pourquoi, le Président propose la revalorisation de l'indemnité des élus locaux au 1^{er} février 2017, à «l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique», en conservant les mêmes taux : 12.795 % pour le Président et 5.12 % pour chacun des Vice-Présidents.

RESOLUTION :

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- Que le **Président recevra une indemnité correspondant à 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**, soit 12.795 % de cet indice,
- Que les **Vice-Présidents recevront chacun une indemnité correspondant à 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**, soit 5.12 % de cet indice,
- Que la revalorisation de l'indemnité des élus locaux prendra effet au 1^{er} février 2017,
- Que l'indemnité des élus locaux fera l'objet d'un ajustement automatique en cas de revalorisation réglementaire,
- De **donner** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Joël BONIFACE



